

*Questions orales*ON DEMANDE QUELLE COMPENSATION LE PREMIER MINISTRE
OFFRIRA À LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR COMPENSER SA
PERTE EN TAXE DE VENTE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que le premier ministre, comme il l'a annoncé tout à l'heure, n'est pas d'accord mais, selon les renseignements que je possède et étant donné que chaque parti et leur chef dans l'Assemblée nationale de Québec appuient les grandes lignes de la politique annoncée par le ministre des Finances de la province de Québec au sujet de la taxe de vente et étant donné que, à mon avis, la plupart des gens à Québec sont d'aussi bons fédéralistes que nous ici à Ottawa, je demanderais au très honorable premier ministre quel genre de compensation il a en tête pour les contribuables québécois, s'il entend refuser catégoriquement les demandes de la province de Québec à l'heure actuelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je le répète: Nous verrons ce que propose le ministre des Finances de la province de Québec.

Le gouvernement fédéral a conclu des arrangements à la suite de la demande de la Colombie-Britannique par exemple. Il en a également conclu à la suite de la demande de la Saskatchewan. Alors, si M. Parizeau avait fait certaines demandes, nous aurions pu essayer de trouver une formule qui aurait été ouverte à tout le monde. Ce qui n'est pas juste—et je pense que le député le constatera—c'est qu'une fois que tout le monde s'est mis d'accord sur une formule en disant: Eh, bien, l'un dans l'autre, cela est juste pour tout le monde. Que la province de Québec arrive après coup et demande une modification qui serait à son avantage seulement, c'est cela qui n'est pas juste dans la loi québécoise. M. Parizeau trouvera peut-être une façon d'y remédier.

Il est certain que l'honorable député comprendra qu'à partir du moment où chaque province accepte de coopérer avec le gouvernement fédéral dans une mesure fiscale qui est à l'avantage de tous les Canadiens, il serait injuste—et je ne pense pas que cela reçoive l'appui des partis de l'opposition ici—qu'une province dise: Nous, nous voulons que les fonds fédéraux ne servent pas à tous les Canadiens, mais qu'ils servent simplement à un nombre limité de Québécois. En cela, je pense que même le député de l'opposition serait d'accord.

* * *

[Traduction]

LE BUDGETLES RÉDUCTIONS DE LA TAXE DE VENTE—LE TRAITEMENT
SPÉCIAL EN FAVEUR DU QUÉBEC

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que je m'adresse. Est-il en mesure de confirmer que le ministère fédéral des Finances avait effectué une étude de la taxe proposée par le Québec bien avant qu'il n'élabore son budget, étude établissant que la

proposition du gouvernement du Québec est plus équitable que celle du gouvernement fédéral?

Le premier ministre, qui a déjà pris des engagements spéciaux avec les provinces de l'Atlantique en leur accordant toutes les taxes de vente, pourrait-il reconnaître maintenant qu'il leur a accordé un traitement de faveur? Qu'y a-t-il donc de si fondamentalement différent entre agir ainsi et accepter maintenant que le gouvernement fédéral rende au Québec les 184 millions de dollars qu'il devrait lui remettre dans le cadre des programmes de création d'emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais tenter encore une fois de répondre à cette question. La réduction générale de la taxe de vente dans toutes les autres provinces vise à accroître la demande de produits de consommation et à favoriser les petites entreprises et les fabricants de tout le Canada, dans toutes les provinces. Par cette disposition de son budget, le gouvernement voulait s'assurer que cet encouragement favoriserait équitablement toutes les provinces d'un bout à l'autre de notre pays. Voilà pourquoi nous avons maintes fois pris la peine de discuter avec les ministres provinciaux des Finances des modifications que nous pourrions apporter et qui respectent les priorités des provinces, mais qui feraient en sorte que tous les Canadiens soient traités de la même façon. Cette mesure fiscale du gouvernement fédéral traiterait toutes les provinces de la même façon. Le gouvernement fédéral a conclu cette entente sans savoir si le Québec y adhérerait.

Après que la formule eut été élaborée, le gouvernement du Québec a présenté une demande spéciale en insistant pour que cet argent fédéral, au lieu de favoriser l'ensemble des Canadiens, au lieu de favoriser les petites entreprises et les consommateurs, soit dépensé au Québec à l'avantage des seuls Québécois. Le chef du Nouveau parti démocratique doit bien comprendre que si les autres provinces savaient que l'on accepte un tel marché, elles trouveraient certainement que si l'on fait cela pour le Québec, si on autorise cette province à se réserver à elle seule les avantages de la réduction de taxes financées par le gouvernement fédéral, elles ont droit au même traitement.

C'est pourquoi il est difficile de revenir sur une décision qui a été prise avec l'assentiment de toutes les provinces, y compris du Québec, maintenant que tout le monde a reçu sa juste part, et de laisser de côté les Maritimes qui n'ont pas d'entreprises manufacturières. Elles ont accepté nos propositions. Elles savent que, le plus souvent, les consommateurs achèteront des produits fabriqués au Québec, en Ontario et dans toutes les autres provinces. Toutes les provinces ont accepté non pas en pensant uniquement à leurs propres intérêts mais en songeant à l'économie canadienne en général. Et maintenant que nous avons adopté une solution convenant à l'ensemble des provinces, une province, le Québec, vient réclamer des mesures qui avantagent uniquement sa propre économie et non pas celle du pays en général. Ce n'est pas équitable du tout. Je suis surpris de voir les partis de l'opposition soutenir cette province dans sa requête.